



Tarifs des honoraires de transaction, et de location.

Dans un souci de protection absolue de notre clientèle, il n'est reçu aucun fonds, en des honoraires au 23 janvier 2018

VENTE

Immeubles collectifs et individuels à usage d'habitation ou profesionnel.*

Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf convention contraire.

de	1€	à	100 000 €	le montant des honoraires sont de	9,3% forfait minim	um de 2000€.
de	101 000 €	à	600 000 €		7,3%	
de	plus de 601 000 €				6,3%	

Immobilier professionnel

Immeubles professionnels, commerciaux et industriels, fonds de commerces, cession de bail 9,3% H.T. avec un forfait minimum de 5.000€ H.T. à la charge du preneur.

LOCATION

Locaux d'habitation.*

Frais de visite et de rédaction de bail, honoraire partagé par moitié entre le bailleur et le preneur. Zones tendues 20 € TTC par m².

(Achenheim, Bischheim, Eckbolsheim, Eschau, Fegersheim, Hoenheim, Illkirch-Graffenstaden, Lampertheim, Lingolsheim, Lipsheim, Mittelhausbergen, Mundolsheim, Niederhausbergen, Oberhausbergen, Obberschaeffolsheim, Ostwald, Plobsheim, Reischtett, Schiltigheim, Souffelweyersheim, Strasbourg, Vendenheim, Wolfisheim).

Zones détendues, 16 € TTC par m².

Locaux commerciaux, industriels et tertiaires (avec ou sans pas de porte).

9,3% H.T. du loyer triennal à la charge du preneur.

Divers

Frais d'état des lieux 6 € TTC par m², honoraire partagé par moitié entre le bailleur et le preneur.

Rédaction de bail sur de demande, 10€ par m² / 8€ par m² en fonction de la zone, honoraire à la charge du demandeur.

* TVA applicable de 20%.

